

Image not found or type unknown



Division deterrain constructible

Par **cesand_old**, le **06/11/2007** à **13:05**

Nous envisageons de construire à 2 couples 2 maisons mitoyennes par les garages. Le terrain à une superficie de 2500m et la SHON est de 250m. Seulement dans cette zone, il faut 2500m pour construire. rnAlors je me demande si par l'intermédiaire de la nouvelle loi sortie en octobre, on pouvait diviser le terrain en 2 avant la construction ou avant l'achèvement. Cela, pour nous éviter de payer des frais de notaire important, si on divisait après la construction. rnLes notaires étudient notre cas, mais aucun ne veut nous répondre de façon concrète depuis 3 mois.

Par **cecile6**, le **08/01/2008** à **13:29**

Bonjour, rnJe prépare actuellement un reportage sur les personnes qui achètent un bien immobilier à plusieurs afin de comprendre quels peuvent être les avantages mais également les difficultés rnJe souhaiterais vivement en parler avec vous, vous pouvez me joindre par mail : clevy@m6.fr ou par téléphone au 01 41 92 73 67. rnMerci et à bientôt rnCécile